

## PUBLICITÉ PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DE TITRES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – DÉROGATION AU PRINCIPE DE SÉLECTION PRÉALABLE

**AVIS N°2023/08 PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 21/11/2023**

Place de la Liberté  
 BP 25  
 83210 LA FARLÈDE  
 Tél. : 04 94 27 85 85  
 Fax : 04 94 27 85 70

mairie@lafarlede.fr  
 www.lafarlede.fr

**Yves Palmieri**  
 MAIRE DE LA FARLÈDE

### TYPE DE TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONCERNÉ

<b>Objet du titre</b>	Mise à disposition d'un bâtiment communal à une crèche associative
<b>Durée du titre</b>	3 ans, du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026

### PROCÉDURE

<b>Fondement juridique</b>	Article L2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)	
<b>Procédure</b>	Délivrance de titres à l'amiable par dérogation à la procédure de sélection préalable	
<b>Considérations de droit</b>	Art. L2122-1-3 1 <sup>o</sup> et 4 <sup>o</sup> du CG3P	Organisation de la procédure non justifiée + Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée
<b>Considérations de fait</b>	Compte-tenu de la spécificité de cette occupation (intérêt public local, la demande répond au besoin de mode de garde de la part des familles farlèdoises + titre découlant de la convention-cadre renouvelée avec la Commune par délibération n°2023/220 du 16/11/2023), la Commune a décidé de réaliser une information à l'ensemble des professionnels du secteur sans mise en concurrence	

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

<b>Conditions d'occupation</b>	Les conditions d'occupation et d'utilisation du domaine public sont fixées par le règlement d'occupation des salles approuvé par arrêté n°2023/DGS/018 du 19/06/2023 et par le titre d'occupation particulier (convention ou arrêté).
<b>Identification du service compétent</b>	Vie Locale, Hôtel de Ville, Place de la Liberté, 83210 LA FARLEDE. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 14h à 17h. Contact : 04 94 27 85 80 – <a href="mailto:associations@lafarlede.fr">associations@lafarlede.fr</a>
<b>Formalisation de la demande d'occupation</b>	Toute demande d'occupation du domaine public concernée par la présente publicité, ou de renouvellement, est à effectuer au moins <b>3 mois</b> avant la date souhaitée. La demande est à effectuer via le formulaire de contact sur le site internet de la Commune ( <a href="https://www.lafarlede.fr/contact">https://www.lafarlede.fr/contact</a> ), et à défaut par courrier électronique à <a href="mailto:mairie@lafarlede.fr">mairie@lafarlede.fr</a> La Commune s'efforce de répondre à chacune des demandes. Toutefois, pour information, conformément au 4 <sup>o</sup> de l'article L.231-4 du Code des relations entre le public et l'administration et au décret n°2015-1459 du 10 novembre 2015, le silence gardé par la Commune pendant 2 mois sur une demande d'occupation du domaine public vaut décision de rejet.

### CONDITIONS SPÉCIFIQUES

<b>Occupant</b>	Association CRECHE'N'DO
<b>Localisation</b>	4 avenue du Coudon, 83210 LA FARLÈDE
<b>Superficie</b>	492,70 m <sup>2</sup>
<b>Redevances</b>	A titre gracieux (valorisé à 76 861,20 € annuels par la délibération n°2023/220 susvisée)